

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Chaumont
Commune de Autreville-sur-la- Renne

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	11
Nombre de conseillers en exercice :	11
Date de convocation :	7 mai 2025

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le seize mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 07/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Présidence : Françoise GUILLAUMOT, Maire.

Etaient présents :

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, SIMONNET David

Absents représentés : LAVANDIER Alexandra pouvoir donné à JERONIMO Raphaël, ROUILLARD Céline pouvoir donné à DROUOT Emmanuel

Absents :

Secrétaire de séance : Madame REMY Jocelyne

Membres présents.....9
Absents représentés.....2
Absents.....0
Votants.....11

Délibération 2025 05 11
Subventions diverses associations

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	2	11	0	0	0

Madame le Maire, rappelle que les années précédentes une subvention de fonctionnement était versée aux associations communales ainsi que à la fanfare de Maranville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VOTE les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2025 aux associations, telles qu'énoncées ci-dessous :

Organisme / Association	Montant	Objet
-------------------------	---------	-------

La fanfare de Maranville	100,00 €	Subvention de fonctionnement accordées
Association Les Arts de la Renne	200,00 €	Subvention de fonctionnement accordées
Association Les petits écoliers de la Renne	200,00 €	Subvention de fonctionnement accordées
Association Comité des fêtes d'Autreville sur la Renne	200,00 €	Subvention de fonctionnement accordées
Association Valdelancourt en fête	200,00 €	Subvention de fonctionnement accordées

DÉCIDE à l'unanimité d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget principal 2025.
Subventions versées en 1 fois.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les
membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 19 mai 2025
Françoise GUILLAUMOT
Maire.



Francoise GUILLAUMOT
2025.05.21 11:28:38 +0200
Ref:8776289-13188439-1-D
Signature numérique
la Maire

Françoise GUILLAUMOT